



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 15/05/2025

Reçu en préfecture le 15/05/2025

Publié le 16 MAI 2025

ID : 057-245700695-20250512-D2025_59_SI-AR

DECISION 59

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-10,

Vu la délibération n° 24 du Conseil communautaire en date du 8 juillet 2024 instituant une aide financière pour l'acquisition de récupérateurs d'eau de pluie,

Considérant les demandes de subventions déposées par des particuliers résidant sur le territoire communautaire,

Considérant l'avis favorable de la commission Environnement en date du 27 février 2025, pour les dossiers n° 5 à 7.

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article 1^{er} :

Une subvention au titre du dispositif d'aide financière à l'acquisition d'un récupérateur d'eau de pluie est attribuée aux particuliers du territoire ayant déposé un dossier de demande d'aide et reçu un avis favorable de la commission Environnement. La liste des bénéficiaires, précisant le montant respectif de l'aide, est annexée au présent document.

Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des décisions fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 12 mai 2025

Le Président
Michel PAQUET



LISTE DES RÉCUPÉRATEURS D’EAU DE PLUIE POUR LA COMMISSION DU 27/02/2025

N° passage	N° dossier	NOM - Prénom	Commune	Aide	Type
1	5	PETIT DEMANGE Geoffrey	HETTANGE-GRANDE	74,95 €	REP 300 Litres
2	6	CARDOSO ALMEIDA Joana	BREISTROFF-LA-GRANDE	183,50 €	REP 500 Lires
3	7	BAUR Denis	KANFEN	250,00 €	REP 5000 Litres

